



Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN

Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

1 Courses, Horaires, Limites d'âge

Trail d'Esparbès de 23 km

- Départ 9h00
- âge minimum de 18 ans (né en 99 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 15€ par coureur (3€ de plus value pour une inscription le jour même)
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

Trail du ruisseau de la Barrage de 16 km

- Départ 9h15
- Age minimum de 18 ans (né en 99 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 12€ par coureur (3€ de plus value pour une inscription le jour même)
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

Trail d'en Sorbère de 8 km :

- Départ 10h00
- Age minimum de 16 ans (né en 2001 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur Mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 10€ par coureur (3€ de plus value pour une inscription le jour même)
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

La Nordique de l'Arrats de 12km

- Départ 9h30
- Age minimum de 16 ans (né en 2001 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de

Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN



Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.

- **Coureur mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 10€ par coureur (3€ de plus value pour une inscription le jour même)
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

La Rando de l'Arrats de 8km

- Départ 10h05
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 5€ par randonneur
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

La Grande Rando de l'Arrats de 16 km

- Départ 9h20
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 5€ par randonneur
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

Ado Trail de 3 km :

- Départ 11h15
- Benjamins à Minimes (12-15 ans) de 2005 à 2002 (épreuve non chronométrée)
- Une **autorisation parentale**
- Tarif : 2€
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

Grandet Trail de 1.2 km (épreuve non chronométrée)

- Départ 11h30
- Poussin (10-11ans) de 2006 à 2007
- Une **autorisation parentale**
- Tarif : 2€
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

Pitchoun Trail de 0.6 km (épreuve non chronométrée)

Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN



Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

- Départ 11h45
- Les enfants devront être âgés de 6 à 9 ans de 2010 à 2008
- Une **autorisation parentale**
- Tarif : 2€
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

Au vu des investissements engagés pour la mise en place de la manifestation, il n'y aura pas de remboursement de l'inscription en cas d'annulation.

Tous les départs sont donnés au niveau du Foyer Rural de Mauvezin (32120), les arrivées se font au même endroit.

2 Conditions d'admission

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription aux épreuves proposées par l'Arrats Trail :

- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription au Trail d'en Sorbère (8km) ou à la Nordique de l'Arrats (12km) :

- une **autorisation parentale**
- un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription à l'Ado Trail ou le Grandet Trail ou le Pitchoun Trail (épreuves non chronométrées) :

- une **autorisation parentale**

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN



Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

3 Ravitaillements.

4 ravitaillements sur le trail de 23 km

3 ravitaillements sur le trail de 16 km et la Grande Rando de 16km

1 ravitaillement pour la marche nordique de 12km

1 ravitaillement pour le Trail de 8 km et la Rando de 8km

ainsi qu'1 ravitaillement complet à l'arrivée des courses.

4 Environnement.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers (mouchoir, emballage de barres, tubes)

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Des suiveurs à vélo, retireront la rubalise et les panneaux de signalisation à la fin des trails. GARDONS L'ESPRIT TRAIL, respectons la nature, les biens et les autres (coureurs et badauds).

5 Sécurité.

Surveillance médicale assurée par la Sécurité civile et un médecin au départ de la course. Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur APE de Mauvezin se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés.

Les personnes participant à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

6 Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN



Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

7 Organisation.

Une course pédestre en pleine nature se déroulera le Dimanche 21 Mai 2017, organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Mauvezin.

8 Suiveurs :

Aucun véhicule à moteur, ni VTT, ni coureur sans dossard excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne seront autorisés à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte.

Le non respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.

Toilettes et douches disponibles sur le lieu de la course.

9 Parcours.

Course nature de 8 km, Marche Nordique de 12 km, Trail de 16 et Trail de 23 km en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers.

Balisage du parcours avec rubalises, piquets, panneaux, et plots, traversées et cheminement de route.

Respectez le code de la route, les ordres de passage et de direction des contrôleurs sous peine de disqualification.

10 Classement / Récompenses.

Trail d'Esparbès : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

Trail du ruisseau de la Barrage : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

Trail d'en Sorbère : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

Marche Nordique : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

Ado Trail: une récompense par participant.

Grandet Trail: une récompense par participant.

Pitchoun Trail : une récompense par participant.

11 Accompagnateurs.

Aucun accompagnateur ne sera toléré, que ce soit en véhicule à moteur ni VTT (sauf ceux de l'organisation dûment identifiés) ou coureur sans dossard.

12 Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et l'Association des Parents d'Élèves des Ecoles de Mauvezin décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve, ils peuvent souscrire à une garantie individuelle accident et atteintes corporelles s'ils le souhaitent.

Association des Parents d'Élèves des Écoles de MAUVEZIN



Mairie de MAUVEZIN

Place de la Libération

32120 MAUVEZIN

mail : apemauvezin@gmail.com

Blog : <http://apemauvezin.canalblog.com/>

Règlement de l'ARRATS TRAIL du dimanche 21 Mai 2017

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.